



Conseil
Départemental 34

3 Scénarios :

35h :
7 jours de
perte

38h38 :
13 jours de
perte

41h : 25 mn
de travail en
plus par jour

Au final
POUR TOUS
90 heures de
travail en
plus!

1607 h

Protocole d'accord : APPEL A NE PAS SIGNER

Nous lançons un appel à l'ensemble des agents de notre collectivité pour dire :

NON à LA SIGNATURE de l'ACCORD !

Nous appelons l'ensemble des représentants du personnel avec qui nous partageons encore l'idée du progrès social à ne pas signer cet accord.

Pas une seule voix pour cet accord antisocial et anti-démocratique !

Collègues syndiqués ou non syndiqués interpellez, écrivez, à vos élus du personnel : demandez-leur de ne pas signer cet accord !

Laissons à Monsieur Mesquida et à son administration la responsabilité de mettre en œuvre cette politique régressive.

Chaud devant!

Les négociations pour l'application des 1607 heures dans notre collectivité viennent de se terminer. Un protocole d'accord va être présenté à vos représentants du personnel via leurs organisations syndicales. Tous les scénarios condui-

sent à une augmentation du temps de travail et/ou à des pertes de jours de congés. Ces scénarios ne reconnaissent qu'à la marge la pénibilité de certains métiers dans des conditions extrêmement difficiles à réaliser pour les rares agents concernés : -45

minutes par semaine. Comment faire pour raccourcir une journée de 45 minutes alors qu'il est déjà presque impossible de récupérer des milliers d'heures pour deux tiers des agents de la collectivité depuis des années?

Le protocole d'accord : travailler plus pour travailler plus.

Les récupérations sont soumises à la fameuse... continuité du service. Bref, entre le télétravail, les absences non remplacées, le manque d'effectif sur la plupart des services, la récupération de jours deviendra un sport local particulièrement douloureux.

Maladie et perte de jours

Ces conditions de travail aggravées rendront la vie encore plus difficile, stressante, fatigante et les risques de burn-out, de maladie seront par conséquent augmentés. Les absences pour maladie réduisent donc le nombre de jours de RTT proportionnellement à leur durée (contrairement aux congés que l'on ne perd pas lorsque nous sommes en arrêt maladie).

Dès lors ce cercle vicieux enclenché augmentera encore plus la dureté des conditions de travail et de vie.

Ce protocole d'accord conduit quelques soient les scénarios à une régression sociale dramatique pour toutes et pour tous. Et cette régression sociale cible les plus faibles en particuliers.

Et toutes ces heures en plus pour quelles contreparties financières ? ZERO EUROS ! Pas un centime, voire même des couts supplémentaires pour les agents (garde d'enfants etc) alors que ces heures et ces jours supplémentaires vont générer une augmentation de l'activité pour notre collectivité.

Pendant des années plus de deux tiers des agents a travaillé au-delà de son temps prévu faute de moyens suffisant. Certains y ont laissé leur santé, leur vie privée, leur moral...

D'autres sont partis écoeürés, épuisés.

La magie des chiffres :

Scénario 35h : 7 jours perdus

Scénario 38h38 : 13 perdus

Scénario 41h : 25 mn de travail en plus par jour

**Au final POUR TOUS 90 h de travail en plus!
(~2 semaines)**

Un risque pour la démocratie interne : la signature forcée

La seule contrepartie proposée par la collectivité pour travailler plus est de mettre en place un accord de Qualité De Vie Au Travail (action sociale pour le personnel) Mais cet accord sera travaillé en 2023. Et seules les organisations syndicales signataires de du protocole 1607 heures auront le droit de participer aux travaux sur le contenu du

protocole Qualité de vie au Travail. Du jamais vu en démocratie sociale. Si notre organisation syndicale déteste qu'on lui force la main pour tenir un stylo, elle se réserve aussi les suites à donner à cette transgression manifeste du droit syndical.



Pour interpeller vos représentants

CGT : cgt@herault.fr / 04.67.67.66.83

CFDT : cfdt-interco@herault.fr / 04 67 67 66 96

FO : fo@herault.fr / 04 67 67 66 84 ou 04 67 67 68 10

FSU : fsu@herault.fr / 04 67 67 77 04 ou 07 83 83 77 65

SUD : cotesud34@herault.fr / 04 67 67 65 68 – 06 98 08 20 89 - 04 67 67 75 98

*Ne signez pas cet accord régressif!
Il est encore possible d'appliquer autrement la loi!*



Tous ensemble, tous ensemble!

 Conseil Départemental 34	Bulletin de contact et de syndicalisation		
	Je souhaite: prendre contact me syndiquer		
	Nom :	Prénom :	
	Adresse :		
	Ville:	CP :	
	Email :	Tel :	
	DGA :	Pôle :	
A renvoyer a : Syndicat CGT— Mas d'Alco, 1977 avenue des moulins— 34087 Montpellier † OU cgt@herault.fr			